



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

BREVET FEDERAL D'ENCADREMENT

SPECTACLE EQUESTRE DE CLUB

Niveau 2

BFE SEC 2

Applicable au 01 mars 2017

Sommaire

Introduction.....	2
Art 1.Référentiel professionnel du titulaire du BFE Spectacle Equestre de club Niveau 2	2
Art 2.Organisation de la formation	3
Art 3.Conditions à remplir pour suivre une formation BFE SE C 2	4
Art 4.Organisation des sessions d'examen BFE Spectacle Equestre Club 2	5
Art 5.Déroulement des épreuves de certification.....	6
Art 6.RESULTATS.....	6
Art 7.Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE.....	6
Art 8.Référentiel de certification BFE Spectacle Club niveau 2.....	7
Grille d'évaluation UC 1 :	8
ANALYSE VIDEO D'UNE RENCONTRE de « Spectacles de Clubs »	8
Grille d'évaluation UC 2 :	9
DOSSIER ORGANISATEUR d'une rencontre de spectacles de clubs	9



Introduction

Le spectacle équestre de club est une activité qui contribue par la dynamique qu'elle crée, la diversité et la créativité qu'elle encourage, au développement de l'équitation et des clubs de la Fédération Française d'Équitation.

La création des Brevets fédéraux d'Encadrement de Spectacle Equestre de club encourage la formation des enseignants et des animateurs dans ce domaine et permet la reconnaissance de leurs compétences.

Dans la poursuite des objectifs de sortie du Guide fédéral du spectacle équestre de club, la création de ces brevets fédéraux doit permettre de favoriser l'émergence de projets d'activités de spectacle équestre de club de qualité dans les clubs et de festivals et concours de spectacles dans les régions.

La FFE propose les formations et examens pour le Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle Equestre de Club avec deux niveaux.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club – BFE SE Club – niveau 1 certifie pour des enseignants ou des animateurs de club leur compétence à concevoir et coordonner un spectacle dans leur club.

Le Brevet Fédéral d'Encadrement de Spectacle Equestre de Club – BFE SE Club– niveau 2 certifie pour des enseignants ou des dirigeants la capacité à concevoir et organiser un festival, une rencontre ou un concours de spectacles équestres de club.

Art 1. Référentiel professionnel du titulaire du BFE Spectacle Equestre de club Niveau 2

L'enseignant d'équitation, dont la compétence est certifiée par le BFE Spectacle de club niveau 2 :

Conçoit et organise une rencontre, concours ou festival de spectacle équestre de clubs.

A cet effet, il assure les fonctions suivantes :

Il intègre son projet de manifestation de spectacle équestre de clubs dans une démarche éducative et dans les valeurs du sport et de la FFE :

- Il définit ou contribue à la définition de la dimension éducative et des valeurs portées par le projet de festival de spectacle équestre de clubs,
- Il peut être amené à concevoir une démarche compétitive respectueuse des valeurs artistiques et sportives et en assure le respect et la promotion,
- Il contribue au rayonnement des clubs participants et à la valorisation des participants.

Il conçoit une manifestation de spectacles équestres et optimise les pratiques artistiques :

- Il conçoit ou contribue à la conception de la manifestation et de son lieu de déroulement,
- Il met en place la manifestation et organise l'ordre des représentations,
- Il coordonne les équipes techniques et les coaches des participants,
- Il peut être amené à encadrer les séances de répétition du spectacle, à optimiser les tableaux et à conseiller les participants et les encadrants.

Il manage le projet « rencontre, concours ou festival » de spectacle équestre de clubs :

- Il prend en compte dans la conception du projet les impératifs de sécurité, les obligations légales et la réglementation, en particulier liés à l'accueil du public,
- Il prépare et gère la régie technique et la logistique de la manifestation,
- Il coordonne les actions des techniciens et organisateurs professionnels ou bénévoles,
- Il mobilise des partenaires extérieurs et institutionnels,
- Il prend en compte la dimension économique de son projet et en définit les objectifs,
- Il conçoit et coordonne les actions de promotion et de communication de l'événement,

Art 2.Organisation de la formation

La formation au BFE Spectacle Equestre Club niveau 2 est organisée par la FFE ou par les Comités Régionaux d'Équitation après agrément de la formation par FFE Formation.

Chaque porteur de projet souhaitant mettre en place une formation dépose un dossier d'agrément pour validation du projet auprès du CRE qui le transmet à FFE Formation pour agrément. Le dossier comporte :

- le formulaire dédié précisant :
 - ◆ L'intitulé de la formation,
 - ◆ Les dates et lieu(x) de déroulement prévus,
 - ◆ Les conditions particulières d'accès à la formation (pré requis régionaux...),
 - ◆ Le tarif d'inscription et les éventuelles possibilités de prise en charge,
 - ◆ Le contact régional pouvant renseigner sur la formation.

Le volume horaire minimal d'une formation au BFE SE Club 2 est de 35 heures.

Un accompagnement à la rédaction du dossier peut être proposé et justifier des volumes horaires de formation supplémentaires, ainsi que des modules de formation complémentaires portant par exemple sur des techniques spécifiques comme le travail en liberté, la voltige cosaque, la poste hongroise, etc....

Le volume horaire peut-être réalisé de la façon suivante : équivalent 20 heures au Congrès « Spectacles Equestres » d'Avignon et 15 heures de formation à Lamotte (2 journées en suivant).

- un plan de formation précisant le lieu, la durée, le ou les intervenants*, et les objectifs et contenus des interventions détaillées par demi-journées au moins.

La formation doit être assurée ou supervisée par un expert fédéral du spectacle équestre. Il peut intervenir sur l'ensemble de la formation ou co-animer une ou des séquences de formation avec un ou plusieurs autres intervenants spécialisés dans un domaine particulier (juridique, gestion logistique, régie, sono, musique, costumes, scénographie, éclairages, animation, techniques équestres...).

Après étude du dossier de demande d'agrément et validation, FFE Formation délivre un numéro d'agrément pour cette formation et inscrit le module au calendrier national consultable sur le site www.ffe.com;

L'organisateur de la formation délivre une attestation de formation validée par le CRE aux stagiaires à l'issue de la formation – téléchargeable sur le site internet fédéral – et en envoie copie à FFE Formation. Cette attestation est valable trois ans pour s'inscrire à l'examen.

La formation minimale obligatoire pour se présenter à l'examen est de 35 heures.

La formation doit comprendre des interventions sur :

➤ **Les aspects artistiques**

Techniques de création :

- Méthodes de créativité, buts, écriture, conception,
- Mise en scène,
- Techniques de construction des enchaînements dans un spectacle.

Impact sur le public :

- Finalité : effets, charge émotionnelle,
- Clefs pour toucher le public.

Aspects critiques :

- Critères d'appréciation des spectacles,
- Construction et appropriation de grilles de notation,
- Optimisation des spectacles.

➤ **Dimension Equestre**

- Identifier et lever les freins de réussite du spectacle liés à la technique équestre,
- Actions techniques d'amélioration.

➤ **Gestion de projet, réglementation, gestion budget, communication**

- La pédagogie et le projet éducatif du spectacle équestre,
- Valeurs de la manifestation, régulation des tensions dans un projet collectif, mobilisation d'une équipe,
- Méthodologie de projet, connaissances institutionnelles et réglementaires.
- Différence entre le spectacle de club et le spectacle professionnel, connaissance de l'environnement institutionnel et juridique.
- Communication sur le projet, (dossier, communiqué de presse ...).

➤ **Logistique**

- Choix technico-artistiques : moyens mis en œuvre,
- Techniques régie : sonorisation, éclairages, photos et vidéo, etc...
- Management de la régie technique.

L'examen comportant une épreuve d'analyse vidéo, il est fortement recommandé d'intégrer dans la formation des séquences d'analyse vidéo qui permettent de travailler les capacités d'analyse des stagiaires tout en les préparant à la situation de l'examen.

Art 3. Conditions à remplir pour suivre une formation BFE SE C 2

- Avoir une licence fédérale en cours de validité,

- Etre en possession d'un diplôme professionnel d'enseignement des activités équestres : BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, AQA, et les CQP EAE et ORE.
- Être détenteur du BFE SE 1

Art 4. Organisation des sessions d'examen BFE Spectacle Equestre Club 2

4.1 Programmation des sessions d'examens

Les sessions d'examens sont organisées soit par la FFE, soit à l'initiative d'un CRE.

Le CRE qui désire organiser une session en fait la demande grâce à une DUSE – Déclaration Unique de Session d'Examen, formulaire type téléchargeable en ligne. Il y fait figurer la date, le niveau, le montant des frais d'inscription, le nombre maximum de candidats et la composition du jury.

Dans le cas où l'organisation de l'examen est sous-traitée, le CRE doit valider la DUSE.

La FFE valide la DUSE et publie sur le site www.ffe.com les dates et lieux d'examen ainsi que le déroulement et les conditions pour s'y inscrire. Un examen peut être réservé aux candidats de la région si cela est précisé sur la DUSE.

4.2 Jury

Le jury du BFE Spectacle est composé :

- D'un président du jury responsable de la conformité de l'examen au règlement et aux modalités d'évaluations définies,
- D'un expert fédéral de la discipline,
- D'enseignants (possédant le BFESE 1) ou de dirigeants ou personnes expérimentées dans la conception et la coordination de spectacles.

Le jury proposé par l'organisateur doit être précisé dans la DUSE, licencié à la FFE, et validé par la DTN. Le jury peut s'entourer de consultants qualifiés.

4.3 Dossier et délais d'inscription

Les inscriptions se font au plus tard 2 mois avant la date de la session d'examen auprès du CRE organisateur.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

Pour s'inscrire à l'examen, le candidat doit obligatoirement faire parvenir au CRE organisateur :

- Une copie de son diplôme de BFE SE 1
- L'attestation de suivi de la formation 35 h minimum
- Une photocopie de sa licence en cours de validité sur laquelle doit figurer son diplôme d'enseignant ; à défaut, joindre une photocopie du diplôme d'enseignant,
- Le dossier support de l'UC 2 en trois exemplaires et un en pdf (clef USB),
- Le montant des droits d'examen.

Un nombre limite de places est ouvert par session. Le nombre de places sera pourvu par ordre d'inscription à réception du dossier complet.

Les inscriptions sont gérées par le CRE organisateur qui doit s'assurer que les dossiers d'inscription sont complets.

Art 5. Déroulement des épreuves de certification

L'examen comporte 2 UC :

UC 1 : Présentation une « vidéo » d'une rencontre de spectacles de clubs.

Le candidat présente une vidéo extraite d'une rencontre de spectacles équestres de clubs organisée par lui (durée 30 minutes environ).

Il présente au jury son analyse de l'extrait visionné et ses difficultés rencontrées et ses préconisations pour l'amélioration de la rencontre visionné (30 minutes).

Le jury doit avoir pris connaissance de la vidéo avant l'épreuve.

UC 2 : Dossier de présentation d'organisation d'un festival ou d'une rencontre de spectacles de clubs organisé par le candidat et sa soutenance.

Le candidat présente son dossier au jury et le soutient dans un entretien : durée 60 minutes environ.

Art 6. RESULTATS

Le candidat doit acquérir les deux unités capitalisables pour obtenir le BFE Spectacle Club niveau 2. En cas de réussite partielle, il peut conserver le bénéfice de l'unité capitalisable validée pendant une période de 3 ans, à compter de la date de délivrance de l'attestation de réussite par FFE Formation.

Le CRE organisateur envoie à FFE Formation dans les 10 jours suivant l'examen :

- Le procès verbal réglementaire renseigné et signé téléchargeable sur le site ffe.com,
- Les dossiers d'inscription des candidats avec les pièces jointes et les attestations de formation,
- Les grilles d'évaluation des UC 1 et 2 renseignées et signées par le jury,
- Un exemplaire de chaque dossier de candidat support de l'UC 3.

Art 7. Validation Fédérale des Acquis de l'Expérience – VFAE

7.1 Recevabilité des dossiers

Pour que le dossier de VFAE soit recevable – partie 1, il faut justifier d'une expérience en rapport avec le diplôme demandé, continue ou non, salariée, indépendante ou bénévole, sur une période de 12 mois minimum et correspondant à un minimum de 1607 heures.

L'expérience doit être en rapport direct avec la spécialité du diplôme visé : organisation de plusieurs festivals ou de concours de spectacle équestre.

Remarque : le candidat ne peut déposer qu'une seule demande pendant la même année civile pour le même diplôme, et pas plus de deux demandes disciplinaires par an.

7.2 Jury compétent

Les dossiers – partie 2 – des candidats au BFE par la voie de la VFAE sont examinés par un jury tel que défini au point 6.2 du présent règlement.

7.3 Dossier de VFAE

Le candidat au BFE Spectacle par la voie de la VFAE doit constituer un dossier en utilisant le cadre proposé – site www.ffe.com – permettant de vérifier l'adéquation entre l'expérience et les compétences visées. Il doit renvoyer son dossier complet en 4 exemplaires à FFE Formation. Les justificatifs demandés doivent être joints aux dossiers. Tout dossier incomplet sera retourné.

La partie 1 du dossier permet de statuer sur sa recevabilité. Si la partie 1 est recevable, la partie 2 sera étudiée dans le cadre d'une session d'examen des dossiers.

Le jury peut convoquer le candidat pour un entretien lors de la session d'examen.

En cas d'obtention partielle de VFAE, un candidat peut s'inscrire en complément aux épreuves de l'examen final ou représenter un dossier de VFAE – 1 demande par année civile seulement.

La validité des UC est de trois ans.

Art 8. Référentiel de certification BFE Spectacle Club niveau 2

UC1 : Analyser une rencontre de spectacles équestres de clubs et l'évaluer.

EC de proposer une analyse globale du spectacle : mise en scène, enchaînements, espace d'évolution, éclairage, animation...

EC d'analyser la dimension artistique de l'extrait présenté : qualités, faiblesses des différents tableaux et de proposer des voies d'amélioration et les moyens nécessaires,

EC d'analyser la dimension technique de l'extrait présenté : qualités, faiblesses des différents tableaux et de proposer des voies d'amélioration et les moyens nécessaires,

EC de mettre son analyse des tableaux en relation avec une notation type festivals ou concours avec des critères établis,

EC d'analyser la prise en compte de la sécurité en relation avec les obligations réglementaires.

UC 2 : Conception et mise en œuvre d'un projet « rencontre, festival ou concours » de spectacle de clubs.

EC de cerner les enjeux pour les différentes parties prenantes dans le projet de spectacle,

EC de définir les objectifs opérationnels et réalistes du projet en prenant en compte les différents enjeux, EC d'appliquer une méthodologie de projet à son événement et sa préparation,

EC de définir les actions à conduire et les contraintes à prendre en compte,

EC d'identifier les points critiques du projet et de définir les actions préventives, EC d'effectuer un bilan du projet conduit et les améliorations proposées.



Annexe 1
Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club
Niveau 2

Grille d'évaluation UC 1 :
ANALYSE VIDEO D'UNE RENCONTRE de « Spectacles de Clubs »

Le candidat présente une vidéo extraite d'une rencontre de spectacles équestres de clubs (durée 30 minutes).

Il présente au jury son analyse de l'extrait visionné et ses préconisations pour l'amélioration du spectacle visionné (30 minutes).

Le jury doit avoir pris connaissance de la vidéo avant l'épreuve.

Nom du candidat : **Prénom :**

Lieu et dates de la certification :

CRITERES	+	-
S'exprime clairement et utilise une terminologie propre à l'activité		
Propose une analyse globale valable de l'extrait et des améliorations pertinentes		
Propose une analyse artistique valable des différents tableaux et des améliorations pertinentes		
Propose une analyse technique valable des différents tableaux et des améliorations pertinentes		
Resitue l'extrait visionné et ses préconisations dans la réalité économique, pédagogique et technique		
Connaît le contexte réglementaire de l'organisation de manifestation publique lié à la sécurité et le resitue dans son analyse		
Résultat final	A : •	NA : •

Commentaires (obligatoires si non acquis) :

Signatures des membres du jury :



Annexe 2
Brevet Fédéral d'Encadrement Spectacle de Club
Niveau 2

Grille d'évaluation UC 2 :
DOSSIER ORGANISATEUR d'une rencontre de spectacles de clubs

Le candidat présente son dossier au jury et le soutient dans un entretien : durée 60 minutes

Nom du candidat : **Prénom :**

Lieu et dates de la certification :

CRITERES	+	-
<i>DOSSIER</i>		
Présente un dossier construit, mis en forme et écrit sans fautes d'orthographe		
Présente un projet réaliste et pertinent au regard de la certification		
Présente les enjeux du projet conduit : enjeux pour les pratiquants, l'équipe pédagogique, la structure et son environnement		
Présente la déclinaison des enjeux en objectifs définis opérationnels et comptables		
Présente son projet dans son dossier au regard d'une méthodologie de projet réaliste et efficace : <ul style="list-style-type: none"> • Définit les actions conduites et les contraintes prises en compte • Présente les points critiques du projet et les actions préventives définies • Présente un bilan et les actions correctives du projet 		
<i>SOUTENANCE</i>		
S'exprime clairement et utilise une terminologie propre à l'activité		
Argumente avec pertinence : <ul style="list-style-type: none"> • sur la méthodologie de projet • sur les connaissances mobilisées • sur les analyses et les bilans effectués 		
Analyse la transférabilité du projet		
Résultat final	A : •	NA : •

Commentaires (obligatoires si non acquis) :

Signatures des membres du jury :